



Bulletin d'adhésion 2019¹

à compléter en MAJUSCULES

Adhérent·e

M / Mme² NOM : Prénom : Date de naissance² :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone personnel : E-mail personnel :

Profession ou Qualification :

Est-ce votre première adhésion ASSO ? Oui / Non. Si oui comment avez-vous connu ASSO ?

Cotisation (choisir l'une ou l'autre des options)

Salarié·e : Salaire net mensuel = → Cotisation 2019 (0,5 % du salaire net mensuel x 12 mois)³ =

Stagiaire / Chômeur·euse / Volontaire → Cotisation 2019 = 10 €

Mode de paiement : Espèces Chèque (à l'ordre de Syndicat ASSO)⁴

Employeur si non chômeur·euse

Nom de l'organisation - son sigle :

Adresse de l'établissement :

Code postal : Ville :

Secteur d'activité :

Dépendez-vous d'une convention collective ? Non Oui (précisez) :

Attention : si vous dépendez d'une convention collective de la branche de l'aide à domicile (BAD) ou de la branche associative du sanitaire et social (BASS⁵), vous faites partie du champ de syndicalisation de Sud Santé Sociaux (SSS) et non d'ASSO. Vous pouvez alors vous rapprocher de SSS : www.sudsantesociaux.org/.

Nombre de salarié·e·s dans votre établissement :

Existe-t-il une section syndicale ASSO dans votre établissement ? Non Oui

Êtes-vous élu·e ? Délégué·e du personnel Délégué·e syndical·e Élu·e CE
 Élu·e CHSCT Représentant·e de section syndicale Élu·e CSE

Type de contrat : Travaillez-vous à temps partiel ? Non Oui, combien d'heures? .

Je n'autorise pas ASSO à communiquer mes coordonnées à la section locale la plus proche de mon domicile

À : Le : Signature

À envoyer à : Syndicat ASSO - Solidaires - 31 rue de la Grange aux belles - 75010 Paris
ASSO (syndicat-asso.fr) est affilié à [l'Union syndicale Solidaires](http://www.union-syndicale-solidaires.org/)

Pour toute question ou demande concernant les adhésions : adhesion@syndicat-asso.fr

¹ L'adhésion est par année civile, c'est-à-dire du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

² Facultatif, à des fins statistiques sur le genre et l'âge des adhérent·es.

³ Les cotisations syndicales font l'objet d'un crédit d'impôt de 66 % : même si vous n'êtes pas imposable, vous recevrez un reçu fiscal qui vous permettra de vous faire rembourser 66 % de votre cotisation si vous le mentionnez dans votre déclaration annuelle de revenus.

⁴ Le paiement peut s'effectuer en plusieurs chèques si nécessaire.

⁵ Les conventions de la BASS sont : CC51 (établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif), CC66 (établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées), CLCC, Croix Rouge.